

Module EP 38 Vente directe

Pré-requis	Culture générale du niveau secondaire II
Compétence	Les candidat/e-s constituent un assortiment de produits de la ferme provenant de leur propre production ou transformation et démontrent comment réussir leur commercialisation.
Contrôle de la compétence	180 minutes écrit Etude de cas sous forme d'une esquisse de projet. L'étude comprend en outre un calcul de prix et une déclaration pour un produit destiné à la vente.
Niveau	3 (examen professionnel)
Objectifs d'apprentissage	Les candidat/e-s <ul style="list-style-type: none">• réalisent l'étude de marché d'un produit;• composent un assortiment de produits de la ferme;• appliquent les prescriptions légales;• appliquent les directives et les outils de l'autocontrôle ;• calculent les coûts de production et de commercialisation;• fixent les prix des produits pour la commercialisation, en tenant compte du marché;• présentent et emballent leurs produits de manière attractive;• expliquent comment communiquer avec les clients et appliquent ces principes;• évaluent des mesures de promotion de leurs produits.

Contenus	<ul style="list-style-type: none"> • Législation : autocontrôle, loi sur les denrées alimentaires, déclaration des produits, autorisations, aménagement du territoire, loi sur les horaires d'ouverture des commerces • Exigences en matière de locaux de transformation (contraintes légales et techniques) • Présentation des marchandises (créativité, aménagement de magasin) • Emballage (hygiène, décoration, déclaration, prix) • Promotion (organisation, canaux d'information) • Entretien de vente, gestion des réclamations • Mesures de fidélisation • Calcul et fixation des prix • Calcul de rentabilité des investissements • Analyse de marché (modes, concurrence, analyse des forces et des faiblesses) • Collaboration avec des organisations de commercialisation et de label • Canaux de distribution • Introduction au travail de projet (planification et esquisse)
Certification	La compétence certifiée est reconnue en tant que qualification partielle pour l'obtention du brevet fédéral de paysanne / responsable de ménage agricole et de gouvernante / gouvernant de maison.
Durée de validité pour le prestataire	4 ans dès la date d'enregistrement
Prestataires	Centres de formation en économie familiale et en agriculture
Forme de l'offre	Cours blocs, cours à la journée ou en soirée
Durée (recommandation)	40 heures, réparties en 30 heures de cours et min. 10 heures d'étude sur le plan personnel
Validité	6 ans à dater de la certification